



Ministère des Finances
Soumission prébudgétaire
390, boulevard Charest Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1K 3H4
consultations@finances.gouv.qc.ca

Le 12 février 2026

Soumission écrite pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget provincial

Par : JTI-Macdonald

Liste de recommandations

- Recommandation n° 1 : Geler les taxes d'accise sur le tabac au Québec afin de réduire l'écart de prix qui pousse les consommateurs à se tourner vers des produits illégaux.
- Recommandation n° 2 : Renforcer l'application de la loi en ligne dans le cadre du programme ACCES Tabac.
- Recommandation n° 3 : Perturber le commerce illicite du tabac en limitant les services de paiement.
- Recommandation n° 4 : Lancer une campagne de sensibilisation des consommateurs et de sécurité publique axée sur le Québec à l'égard du tabac illégal et du crime organisé.



Introduction

Fondée en 1858, JTI-Macdonald est l'un des plus anciens et des plus importants fabricants de produits du tabac et de nicotine au Canada, comptant plus de 420 employés à l'échelle nationale. Avec son siège social à Mississauga, en Ontario, l'entreprise exploite une usine à Montréal et possède des bureaux de vente partout au pays. En 2025, nous occupons fièrement le deuxième rang de la liste Top Employer au Canada. JTI-Macdonald fait partie de JTI.

JTI, membre du Groupe JT, est l'un des plus grands fabricants de produits du tabac au monde, vendant ses produits dans plus de 130 marchés. Avec son siège social à Genève, en Suisse, l'entreprise emploie plus de 46 000 personnes. En 2025, elle a obtenu le titre Top Employer à l'échelle mondiale pour une onzième année consécutive.

Contexte

JTI-Macdonald est heureuse de pouvoir participer aux consultations prébudgétaires du Québec en prévision du budget provincial de 2026. Cette soumission vise à appuyer des décisions politiques pratiques et fondées sur des données probantes qui protègent les revenus provinciaux, renforcent la sécurité communautaire et préservent l'intégrité du marché réglementé du Québec.

Des analyses indépendantes confirment que le marché du tabac illégal au Québec est vaste et en croissance. On estime que les cigarettes de contrebande représentent environ 11,9 % de la consommation totale de cigarettes au Québec, ce qui se traduit par une perte de 58 millions de dollars en recettes fiscales provinciales sur le tabac en 2023 seulement, et de 114 millions de dollars entre 2021 et 2023¹. Ce niveau de pénétration du marché représente une érosion importante des revenus provinciaux et place le Québec parmi les territoires touchés au Canada.

Parallèlement, le volume des ventes de produits du tabac légaux au Québec a fortement diminué. Entre 2019 et 2023, le volume des ventes de cigarettes légales et taxées a chuté de 25,5 %, une baisse nettement supérieure à celle qui peut raisonnablement être expliquée par les seules tendances démographiques ou de sortie du marché². Les données indiquent plutôt un déplacement prolongé des ventes légales vers l'approvisionnement illégal, plutôt qu'une réduction proportionnelle de la demande.

Ce changement a des répercussions fiscales importantes. Entre 2021 et 2023, le volume des ventes de cigarettes illégales au Québec a généré des revenus bruts de plus de 300 millions de dollars, détournant les dépenses des consommateurs de l'économie réglementée vers des réseaux criminels qui ne font pas l'objet d'une surveillance provinciale³. Ces revenus renforcent les systèmes de distribution organisés et augmentent le coût et la complexité de l'application de la loi au fil du temps.

Les pressions liées à l'abordabilité sont un facteur clé de ce changement. La hausse des coûts est une priorité pour les Canadiens, et le tabac est de plus en plus traité comme une dépense discrétionnaire pour laquelle les consommateurs cherchent activement des alternatives moins coûteuses.

Lorsque les budgets des ménages sont mis à rude épreuve, la sensibilité aux prix augmente et les écarts importants entre les prix des produits du tabac légaux et illégaux influencent considérablement les décisions d'achat.

¹ EY (2024), [Contraband tobacco in Alberta, Manitoba, Quebec, New Brunswick and Nova Scotia: Impact on legal sales and provincial tobacco tax revenues](#) (Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs). Constats au Québec, p. 36.

² EY (2024), [Contraband tobacco in Alberta, Manitoba, Quebec, New Brunswick and Nova Scotia: Impact on legal sales and provincial tobacco tax revenues](#) (Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs). Tendances des ventes de produits légaux de 2019 à 2023, p. 7.

³ EY (2024), [Contraband tobacco in Alberta, Manitoba, Quebec, New Brunswick and Nova Scotia: Impact on legal sales and provincial tobacco tax revenues](#) (Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs). Estimations des revenus bruts, p. 37.



Les récentes activités d'application de la loi au Québec démontrent que le marché du tabac illégal n'est pas théorique, mais bien opérationnel et à grande échelle. Les sociétés des jeux, des alcools et du cannabis du Québec ont saisi des dizaines de millions de dollars en produits du tabac de contrebande au cours de la dernière année, notamment dans des opérations en entrepôt et des expéditions de transport en vrac. Ces saisies démontrent que les produits du tabac illégaux au Québec représentent un marché organisé et axé sur la logistique qui mine directement la perception fiscale et la confiance du public à l'égard des systèmes de réglementation.

Alors que le Québec fait face à des pressions constantes sur l'abordabilité et à des demandes croissantes sur les recettes provinciales, le tabac de contrebande représente une perte fiscale évitable et récupérable. Le budget de 2025 a dûment reconnu cette réalité en renforçant la capacité d'application de la loi. La priorité doit maintenant être de veiller à ce que ces investissements produisent des résultats durables et mesurables.

Recommandation n° 1 : Geler les taxes d'accise sur le tabac au Québec afin de réduire l'écart de prix qui pousse les consommateurs à se tourner vers des produits illégaux.

Les écarts de prix considérables sont l'un des principaux moteurs des activités de contrebande de tabac. Lorsque des produits illégaux sont largement disponibles à des prix nettement inférieurs à ceux des produits du tabac légaux et taxés, les consommateurs réagissent en délaissant le marché réglementé, même lorsque des mesures d'application de la loi sont mises en place.

Au Québec, la différence de prix est flagrante. Une cartouche de cigarettes légales coûte généralement plus de 140 \$, tandis qu'une cartouche de cigarettes illégales est généralement accessible entre 30 \$ et 50 \$, souvent par l'entremise des réseaux de commande et de livraison en ligne⁴. Cet écart rend les produits illégaux beaucoup plus abordables pour les consommateurs sensibles aux prix, et crée un marché avec lequel les détaillants légitimes ne peuvent pas rivaliser.

Les pressions liées à l'abordabilité amplifient cet effet. Les recherches nationales sur l'opinion publique montrent que l'abordabilité et le coût de la vie figurent parmi les principales préoccupations des Canadiens, avant les questions comme le chômage et les anticipations en matière d'inflation⁵. Ce contexte aide à expliquer pourquoi les écarts de prix importants entraînent rapidement des substitutions illégales pendant les périodes de difficultés économiques.

Pour le gouvernement du Québec, cet enjeu est important pour trois raisons.

1. Protection des revenus

- Lorsque les consommateurs optent pour des produits illégaux, la province perd 100 % des recettes fiscales liées à ces achats. Une analyse indépendante révèle que le Québec perd chaque année plus de 100 millions de dollars en revenus de taxe sur le tabac en raison du marché de produits illégaux⁶.

Les hausses de taxes n'augmentent pas les revenus si elles accélèrent le passage au marché illégal. Cela mine directement les revenus autonomes du Québec et affaiblit la prévisibilité de la planification provinciale des recettes fiscales.

⁴ EY (2024), [Contraband tobacco in Alberta, Manitoba, Quebec, New Brunswick and Nova Scotia: Impact on legal sales and provincial tobacco tax revenues](#) (Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs). Prix de détail d'un paquet de 20 cigarettes (tableau 2), p. 10-11.

⁵ Ipsos (2025), [Cost of Living Monitor 2025](#), enquête nationale, 20 novembre 2025.

⁶ EY (2024), [Contraband tobacco in Alberta, Manitoba, Quebec, New Brunswick and Nova Scotia: Impact on legal sales and provincial tobacco tax revenues](#) (Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs). Tendances des ventes de produits légaux de 2019 à 2023, p. 7.



2. Efficacité de l'application de la loi et rendement du capital investi

- Les écarts importants de prix maintiennent un niveau élevé de demande de produits illégaux, ce qui rend l'application de la loi plus difficile et moins efficace au fil du temps. Cela affaiblit l'impact des investissements pour l'application de la loi et entraîne une hausse de ces coûts à long terme. La réduction de l'écart de prix renforce le rendement des dépenses d'application de la loi en réduisant l'incitatif financier qui permet aux vendeurs illégaux d'opérer.

3. Mesures incitatives contre le crime organisé

Les produits du tabac illégaux demeurent attrayants pour le crime organisé en raison des marges de profit élevées, des ventes récurrentes et du faible risque d'application de la loi. De 2021 à 2023, la vente de produits du tabac illégaux au Québec a généré plus de 300 millions de dollars de revenus bruts, renforçant ainsi les réseaux criminels organisés qui ne font pas l'objet d'une surveillance réglementaire⁷.

Le maintien de la stabilité de la taxe provinciale sur le tabac contribuerait à stabiliser le marché légal du Québec tout en consolidant les gains réalisés en matière d'application de la loi. Cette mesure vise à s'assurer que la politique fiscale ne renforce pas involontairement les vendeurs illégaux au détriment des entreprises légitimes, qu'elle fournit des revenus provinciaux prévisibles, et qu'elle accorde la priorité à la sécurité communautaire.

Recommandation n° 2 : Renforcer l'application de la loi en ligne dans le cadre du programme ACCES Tabac.

Le marché du tabac illégal s'est modernisé et de nombreux commerces ont maintenant des partenaires de distribution fiables, y compris Postes Canada et des services de messagerie privés, pour expédier des produits à l'échelle de la province et du pays.

Le programme ACCES Tabac a besoin d'une unité spécifique d'application de la loi en ligne pour faire face à ce virage numérique. Des allocations budgétaires supplémentaires sont nécessaires pour renforcer et maintenir la capacité d'enquêtes en ligne, de collecte de renseignements numériques et d'interdiction d'utiliser les services postaux ou de messagerie. Sans ces ressources explicites, les efforts d'application de la loi demeureront largement réactifs. La modernisation de ces capacités permettrait d'assurer une application de la loi qui reflète la façon dont les produits de contrebande sont actuellement commercialisés et distribués, y compris par l'entremise des plateformes de médias sociaux, des canaux de commerce électronique et de l'expédition directe aux consommateurs.

Cet investissement devrait être considéré comme le fondement d'une stratégie pluriannuelle d'application de la loi, plutôt que d'interventions à court terme ou épisodiques. Le marché du tabac illégal au Québec est bien établi et s'adapte constamment. Une application partielle ou intermittente de la loi risque d'être absorbée par la demande continue, les écarts de prix persistants et les réseaux de distribution de plus en plus sophistiqués.

L'application de la loi doit s'adapter au fonctionnement actuel du marché illégal. De plus en plus, le tabac de contrebande est vendu en ligne et livré directement aux consommateurs au moyen de services de messagerie et de modes de paiement électroniques courants. Cela réduit la visibilité, fragmente les transactions entre les territoires et permet aux vendeurs illégaux de développer rapidement leurs activités. De nouveaux fonds sont nécessaires pour permettre des enquêtes proactives en ligne, des achats tests contrôlés, l'analyse des flux financiers, et pour

⁷ EY (2024), [Contraband tobacco in Alberta, Manitoba, Quebec, New Brunswick and Nova Scotia: Impact on legal sales and provincial tobacco tax revenues](#) (Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs). Estimations des revenus bruts, p. 37.



renforcer la coordination avec les partenaires fédéraux, postaux et internationaux d'application de la loi. Sans ressources financières consacrées à ces fonctions, les efforts d'application de la loi continueront d'être à la traîne par rapport à l'évolution du marché, plutôt que de l'empêcher.

Recommandation n° 3 : Perturber les ventes de produits du tabac illégaux en limitant les services de paiement.

Dans certains cas, les entreprises de traitement des paiements et les institutions financières peuvent faciliter par inadvertance les transactions liées à la vente de produits du tabac illégaux aux consommateurs québécois.

Des fonds provinciaux supplémentaires sont nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des mesures qui restreignent l'utilisation des services de paiement traditionnels pour la vente de produits du tabac illégaux. Le gouvernement du Québec devrait utiliser ces ressources pour mobiliser les institutions financières, les réseaux de cartes de crédit et les plateformes de paiement numériques afin d'éviter que leurs systèmes ne soient utilisés dans des transactions liées au tabac de contrebande. Le fait de retirer l'accès au paiement par carte et au paiement électronique augmenterait considérablement les frictions pour les consommateurs, réduirait l'ampleur des activités des vendeurs illégaux et contribuerait à protéger l'intégrité du système financier.

Un investissement ciblé appuierait le travail politique, juridique et technique requis pour rendre cette approche efficace. Cela comprend l'élaboration d'attentes réglementaires claires, l'établissement de mécanismes d'échange de renseignements et de conformité, la surveillance et l'analyse des flux financiers, ainsi que le soutien à la coordination continue avec les fournisseurs de services de paiement et les partenaires d'application de la loi. Sans ces ressources spécifiques, les efforts visant à perturber l'infrastructure financière du marché illégal resteront ponctuels et auront un impact limité.

Bien que les banques et les grands réseaux de paiement soient sous réglementation fédérale, le gouvernement du Québec peut et doit se positionner en chef de file. Avec un financement approprié, le Québec peut officiellement demander une collaboration fédérale, au besoin, tout en collaborant directement avec les institutions financières et les compagnies émettrices de cartes de crédit pour s'assurer que leurs services ne sont pas utilisés pour faciliter la vente de produits du tabac illégaux ciblant les consommateurs québécois.

Recommandation n° 4 : Lancer une campagne de sécurité publique et de sensibilisation des consommateurs axée sur le Québec à l'égard du tabac illégal et du crime organisé.

Les activités liées au tabac illégal sont souvent perçues comme des infractions mineures ou sans victimes, mais au Québec, il s'agit d'un problème important en matière de sécurité publique et de recettes fiscales, amplifié par les réseaux criminels organisés et subsistant en partie en raison d'une faible sensibilisation du public.

Malgré l'ampleur du marché du tabac illégal au Québec, de nombreux consommateurs ne comprennent pas tout à fait que l'achat de produits du tabac illégaux contrevient à la loi, que ces produits ne sont pas réglementés, ou que les profits découlant de leur vente soutiennent directement le crime organisé. Les produits du tabac illégaux sont fabriqués et distribués à l'extérieur de la surveillance réglementaire, y compris les contrôles liés aux normes de fabrication, à la fiscalité et à la responsabilité des détaillants. Par conséquent, il n'y a ni transparence, ni supervision, ni conséquences significatives dans les chaînes d'approvisionnement illégales.

Cette année, la campagne de sensibilisation du public « Face aux conséquences » a été lancée pour mieux comprendre les méfaits du tabac illégal au Québec, y compris les pertes de recettes



fiscales qui pourraient autrement soutenir les soins de santé, l'éducation et les services sociaux, le lien entre les produits illicites et le financement criminel, ainsi que les conséquences juridiques de la possession ou de la vente de ces produits⁸.

Pour tirer parti de cette base, le gouvernement du Québec devrait affecter des fonds à une campagne élargie de sécurité publique et de sensibilisation des consommateurs axée sur les produits du tabac illégaux. Cet investissement permettrait une éducation plus large et soutenue qui renforcerait les messages du programme « Face aux conséquences » et qui rejoindrait un public plus vaste sur les plateformes multimédias.

L'éducation du public est essentielle, car l'application de la loi à elle seule ne peut régler entièrement le problème. Lorsque les consommateurs ne savent pas où va l'argent, comment le tabac illégal contourne les mesures de protection, ou comment le crime organisé profite des ventes illégales récurrentes, les marchés illégaux continuent d'exercer leurs activités avec un certain degré d'acceptation sociale. Le gouvernement a un rôle important à jouer pour corriger ces idées fausses et souligner que les produits du tabac illégaux ne représentent pas une alternative sans conséquences.

Conclusion

Le budget de 2025 a démontré que le gouvernement du Québec reconnaît que le tabac de contrebande constitue un véritable défi sur les plans fiscal et de la sécurité publique. Des preuves indépendantes confirment qu'une part importante du marché québécois du tabac demeure illégale, coûtant à la province plus de 100 millions de dollars depuis le début de la décennie, tout en renforçant les réseaux criminels organisés.

La prochaine phase doit être axée sur la durabilité, la coordination et des résultats mesurables. Le gel des taxes d'accise sur le tabac pour réduire l'écart de prix qui entraîne les achats illégaux, la modernisation et le renforcement de la capacité d'application de la loi, la perturbation de l'infrastructure financière qui permet les ventes illicites, et l'intensification des efforts de sensibilisation du public – tous doivent être effectués de concert dans le cadre d'une stratégie globale. Ensemble, ces mesures contribueront à réduire la demande de produits illégaux, à limiter l'offre et à rendre la participation au marché illégal plus difficile et moins acceptable sur le plan social.

Grâce à des mesures soutenues et fondées sur des données probantes adaptées aux réalités du Québec, la province peut protéger les revenus publics, améliorer la sécurité communautaire, réduire l'exposition des jeunes aux produits du tabac et continuer de jouer un rôle de premier plan à l'échelle nationale dans la lutte contre le tabac de contrebande.

Respectueusement soumis,

Elaine McKay
JTI-Macdonald
Chef des Affaires corporatives et communications
Elaine.McKay@jti.com
+1 437 229-0771

⁸Face aux conséquences (2025). Face aux conséquences : Campagne de sensibilisation aux cigarettes illicites (faceauxconsequences.ca). Consulté le 2 février 2026.

Annexe A : Exemples de vendeurs en ligne de produits du tabac illégaux ciblant l'Ontario

Figure A-1 : Capture d'écran du site Web d'un vendeur de produits du tabac annonçant la livraison de cigarettes au Québec. (Livraison de cigarettes autochtones au Québec)

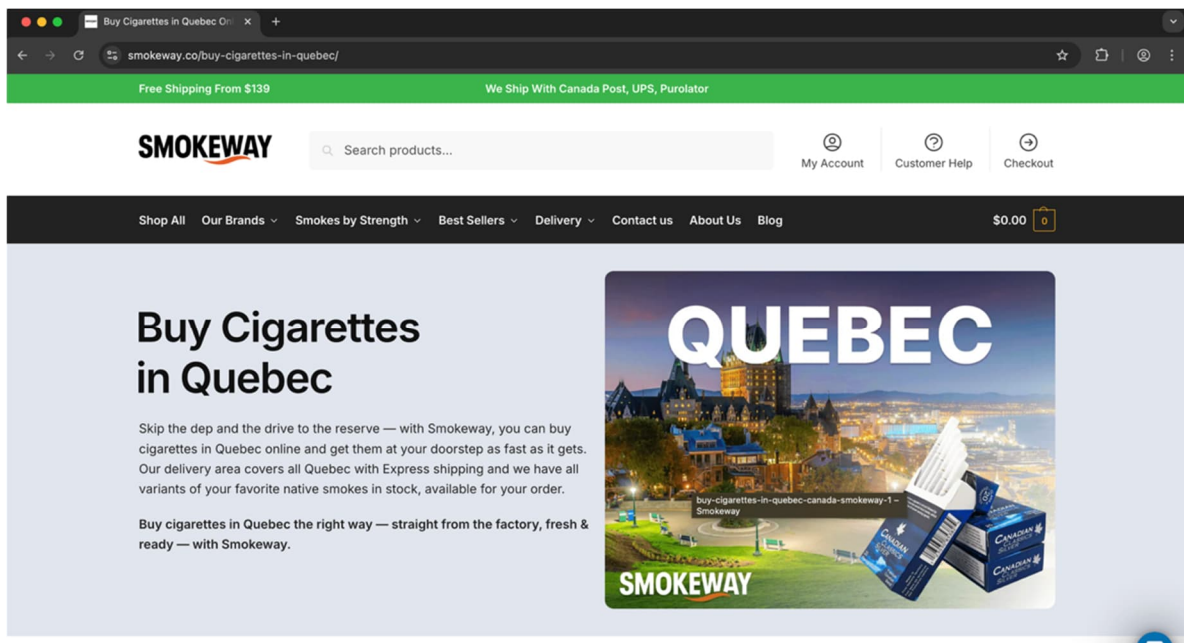


Figure A-2 : Capture d'écran montrant des offres promotionnelles sur la livraison destinées aux consommateurs québécois. (SmokesCanada.com – Promotions)

